

**DELIBERATION N° DEL049-13**

*Certifiée exécutoire par le Maire  
Publiée le .....*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

**Présents :**

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,  
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,  
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,  
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

**Pouvoirs :**

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

**Absents excusés :**

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et  
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Compte de gestion 2012 (budget principal et budget eau).**

**Rapporteur : Christelle POLENTINI**

M. le Maire expose au conseil municipal :

Le Trésorier Principal de Saint-Martin-d' Hères présente son compte de gestion relatif à l'année 2012.

**1) Budget Ville**

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Dépenses :	7 112 860,44 €
Recettes :	7 882 773,02 €
Excédent de l'exercice 2012 :	769 912,58 €
Excédent de clôture 2012 :	3 047 467,33 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	1 483 479,97 €
Recettes :	1 469 347,28 €
Déficit de l'exercice 2012 :	14 132,69 €
Excédent de clôture 2012 :	455 494,26 €

## 2) Budget Eau

La section d'exploitation se présente comme suit :

Dépenses :	27 418,92 €
Recettes :	129 983,92 €
Excédent de l'exercice 2012 :	102 565,00 €
Excédent de clôture 2012 :	657 236,54 €

La section d'investissement se présente comme suit :

Dépenses :	4 518,21 €
Recettes :	30 864,40 €
Excédent de l'exercice 2012 :	26 346,19 €
Excédent de clôture 2012 :	246 590,74 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2012 du Budget Ville,
- d'approuver le compte de gestion 2012 du Budget Eau.

Conclusions : La présente délibération est approuvée par 18 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI